

Saint-Jérôme, le 12 juillet 2021

Objet : Directives pour les visites à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord

En raison de l'évolution actuelle de la Covid 19, nous vous informons des nouvelles directives à l'égard des visites à notre maison de soins palliatifs, le tout en prenant en considération les deux plus récents décrets émis par le MSSS en juin 2021.

La période que nous vivons actuellement nous oblige à maintenir en place des mesures inhabituelles pour la protection de tous. À ce stade-ci, nous devons continuer de tout mettre en œuvre pour maintenir un environnement sain et sécuritaire. Plusieurs préoccupations sont au rendez-vous et nous devons compter sur votre collaboration dans l'utilisation du matériel et le respect des consignes.

**Visiteurs**

Pour des raisons humanitaires, les visites sont permises pour les personnes en soins palliatifs.

Les directives à appliquer sont les suivantes pour les visites :

- Dès son arrivée, le patient aura élaboré la liste des personnes significatives qui pourront venir le visiter pendant son séjour, et ce, sans maximum identifié.
- Seuls trois (3) visiteurs à la fois, par patient, sont autorisés à la maison par patient.
- À moins de 48 heures de la fin de vie, un maximum de quatre (4) personnes significatives peuvent être présentes auprès du patient et ce, en tout temps.
- Les visiteurs doivent obligatoirement s'inscrire à l'accueil entre 8h et 19h, période à laquelle correspond les entrées à la Maison, à moins de changement dans l'état du patient ou de mort imminente.
- Un patient a le droit de recevoir autant de visite qu'il le souhaite, en autant que les visiteurs soient inscrits sur la liste déposée à l'accueil. Il doit toutefois respecter le nombre maximum de 3 visiteurs à la fois à la maison, sauf dans les dernières 48 heures de vie où 4 personnes peuvent s'y trouver en même temps.
- Si, parmi ces visiteurs il y a un ou deux enfant(s) de moins de 14 ans, ceux-ci peuvent visiter le patient / le parent, en étant accompagné d'un adulte en tout temps pour une courte visite. Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent pas demeurer avec le patient durant la nuit, à moins d'être accompagnés par un adulte.
- Un triage des visiteurs sera effectué afin de s'assurer qu'aucun ne présente de symptômes d'infection respiratoire. Aucun visiteur symptomatique n'est admis dans la Maison de soins.
- Tous les visiteurs doivent compléter un court questionnaire sur les divers symptômes reliés à la Covid-19 à chaque visite (grille d'évaluation des symptômes). Le nom du visiteur sera inscrit au registre des visiteurs pour assurer une traçabilité en cas de doute ou de contamination déclarée.
- Les visiteurs ne présentant aucun symptôme doivent porter *un masque de procédure en tout temps* pendant la visite, dans le corridor, au salon, à l'oratoire, à la salle à manger, au Jardin et dans la chambre, tant le jour que la nuit où le personnel aura accès à la chambre et le maintien des gestes barrières doit demeurer. Si le patient ne présente aucun symptôme ou qu'il n'y a pas de risques de recevoir des gouttelettes, les lunettes de protection ne sont pas obligatoires.
- Un accompagnement individualisé des visiteurs doit être fait afin de s'assurer qu'ils respectent les mesures de prévention et de contrôle des infections (lavage des mains dès l'entrée), et ce, en tout temps.
- Le port d'équipement de protection individuelle (lunette, jaquette, masque et gants) pourrait être obligatoire, selon le niveau de protection exigé par l'état de santé du patient.
- L'Oratoire, le salon à l'avant de la maison et la salle à manger peuvent être utilisées. Les visiteurs doivent toutefois conserver leur masque en tout temps dans ces lieux. Même si les gens proviennent d'une même bulle familiale, ils doivent respecter les endroits assignés au salon, à l'Oratoire et à la salle à manger pour maintenir l'organisation de la distance avec les gens provenant de bulles différentes. À la salle à manger, pour le temps de la prise du repas, le masque est retiré, mais remis une fois le repas terminé et pour circuler. Une seule personne est autorisée par table et ce, même s'il s'agit de la même bulle familiale. La désinfection du cabaret, des bras de chaise et de la table doit être faite une fois le repas terminé ou une fois l'Oratoire libéré ou l'espace au salon avant.
- Le visiteur qui accompagne le patient au Jardin devra, tout comme le patient, porter son masque dans le corridor et le retirer une fois rendu à l'extérieur, en autant que la distance minimale d'un mètre soit respectée.
- Les visiteurs de patients placés en isolement préventifs ne sont pas autorisés à circuler dans la maison et doivent demeurer dans la chambre du patient.
- Il n'y a plus de recommandations en vigueur quant à la désinfection des articles apportés par les visiteurs, tout comme la livraison de repas pour les patients et les visiteurs.

- Une fois que le décès est survenu, quatre (4) visiteurs peuvent se trouver en même temps au Salon des Adieux, toujours avec leur masque. Bien entendu, une rotation des proches est permise mais la limite de 4 personnes au Salon des Adieux doit être respectée pour assurer la distance minimale d'un mètre.
- Il faut jeter le masque à votre sortie de la maison de soins.
- Les animaux de compagnie peuvent être admis à la maison de soins pour de courtes visites de jour. Ils devront être en laisse ou encore dans leur cage et ne pas déranger les autres patients. Le maître et le chien ne peuvent pas circuler à l'extérieur, le long des chambres 1 à 9. Ils doivent utiliser le terrain en bas de la côte de la maison de soins. Les besoins doivent être ramassés.

Afin de maintenir l'endroit en zone froide, aucun cas de la Covid 19 confirmé n'est admis en Maison de soins palliatifs.

En tant que visiteur en soins palliatifs, vous entrez dans un lieu vulnérable; votre comportement préventif à l'extérieur de la Maison de soins et à votre propre résidence doit être plus que prudent également. Votre santé antérieure et actuelle n'est pas garante d'être protégée du risque de contracter le coronavirus et de ne pas en développer des complications.

### **Informations importantes**

Le MSSS a émis ces nouvelles consignes avec la priorité d'assurer qu'il n'y a aucun patient qui ne puisse avoir accès aux gens qu'il aime, peu importe le milieu où se déroule sa fin de vie.

Cela dit, les Maisons de soins sont des organismes indépendants, et le MSSS a confiance en leur humanité à toutes, essence-même de notre raison d'être. La réalité des Maisons de soins palliatifs n'est pas uniforme.

En ce sens, notre besoin de liberté pour la gestion des risques liés à la pandémie ainsi que l'application de mesures proportionnées à la réalité de chacune est significatif. Les Maisons de soins se doivent impérativement de s'assurer de garder en sécurité maximale non seulement leurs patients et familles, mais aussi leurs travailleurs essentiels (employés et bénévoles), afin de garantir la poursuite et le maintien de leurs services gratuits pour toute la population de leurs territoires respectifs.

La Maison de soins est un organisme privé et est la mieux placée pour déterminer les risques inhérents à la gestion des visiteurs, des patients, du personnel et des bénévoles pour assurer leur sécurité, tout en garantissant une humanité inclusive maximale pour tous les visiteurs essentiels de vos patients.

Les règles en vigueur à Pallia-Vie doivent être bien comprises AVANT l'admission du patient (voir formulaire de consentement avant admission). Toutes les validations nécessaires seront faites avec tous les patients pour leur liste de visiteurs et pour s'assurer que l'objectif est de toujours donner accès aux familles immédiates et aux personnes significatives, tout en respectant les règles de protection en tout temps (masque, 1 mètre minimum de distance, lavage des mains, désinfection des lieux utilisés, etc).

D'autres consignes peuvent être applicables et/ou modifiées (assouplissements ou resserrements restrictifs concernant les visites et/ou congés temporaires), selon la situation de la pandémie dans notre région et le nombre de patients et familles en place à la Maison de soins palliatifs. Notre priorité est de toujours assurer une sécurité maximale, non seulement pour nos patients et leurs familles, mais aussi pour nos travailleurs essentiels (employés et bénévoles). La survie de notre maison, la protection de notre personnel et le maintien de nos services gratuits en dépendent.

### **Les heures de visites actuelles sont de 8h à 19h (sauf en cas de fin de vie imminente)**

Cher visiteur, si vous avez été en contact avec une personne atteinte ou présentant des symptômes ou encore en investigation, vous devez absolument nous en informer par téléphone avant votre visite pour nous permettre d'évaluer les risques pour les patients et le personnel.

Merci,  
Direction générale  
Pallia-Vie